

RCS : PONTOISE Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 00128 Numéro SIREN : 488 858 986 Nom ou dénomination : A M C H

Ce dépôt a été enregistré le 12/04/2024 sous le numéro de dépôt 4270

①

BILAN SIMPLIFIÉ

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE

PONTOISE

2022

DGFIP N° 2033-A-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302
septièmes A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AMCB		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		4, Rue Defresne Bast		95100 ARGENTEUIL	
SIRET		4 8 8 8 5 8 9 8 6 0 0 0 1 8			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
				Exercice N clos le 31 12 2021	
ACTIF		Brut		Amortissements - Provisions	
		1		2	
				Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012	
		Autres *	014	016	
	Immobilisations corporelles *		028	40 400 030	19 712 20 688
	Immobilisations financières * (1)		040	590 042	590
	Total I (5)		044	40 990 048	19 712 21 278
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
		Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	57 089 070	57 089
		Autres * (3)	072	86 666 074	86 666
	Valeurs mobilières de placement		080	082	
	Disponibilités		084	48 696 086	48 696
	Charges constatées d'avance *		092	094	
Total II		096	192 451 098	192 451	
Total général (I + II)		110	233 442 112	19 712 213 730	
PASSIF				Exercice N NET	
				1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		8 000
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		800
	Réserves réglementées *		130		
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131		132 42 209
	Report à nouveau		134		
	Résultat de l'exercice		136		50 792
	Provisions réglementées		140		
Total I		142		101 801	
Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		69 313
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		2 850
	Autres dettes	(dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169		172 39 766
	Produits constatés d'avance		174		
Total III		176		111 929	
Total général (I + II + III)		180		213 730	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **SARL AMCH**Néant ☐ *

Exercice N clos le

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

31 12 2021

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue {	Biens	dont export et livraisons	215		214	
			intracommunautaires				
		Services *		217		218	125 318
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *				224		
Subventions d'exploitations reçues				226			
Autres produits				230		4 916	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	130 235	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stocks (marchandises) *				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	469	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240		
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242	50 766	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *)		243	1 464	244	1 698	
	Rémunérations du personnel *				250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	5 090	
	Dotations aux amortissements *				254	7 680	
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)					264	65 702	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	64 533	
Produits financiers (III)		280	292	Charges financières (V)		294	1 077
Produits exceptionnels (IV)					290	407	
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	750		
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	12 613	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	50 792	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	50 792	314	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		318				
	Provisions non déductibles *		322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)		324	12 613			
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-clts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	736
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999				
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986	ZFU - TE (44 octies et octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexes A)	989			
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991	Investissements outre-mer	344			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345					
	BUD (44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit		346		350	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		655			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		643			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		645			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		647			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		648			
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641			
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		990			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col.1 / Déficit col.2					352	64 141	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356				
	Déficits antérieurs reportables *..... dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 / Déficit col.2					370	64 141	372

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

GT
3 m with Auto
95300-Porto

A M C H
SASU au capital de 8 000 €
4, Rue Defresne Bast
95100 – ARGENTEUIL
Tél : 01 34 23 04 49

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANUELLE DU 22 juin 2022**



SIRET 488 858 986 00018
APE 8211 Z

A M C H
SASU au capital de 8 000 €
4, Rue Defresne Bast
95100 – ARGENTEUIL
Tél : 01 34 23 04 49

Le vingt-deux juin deux mil vingt deux
à dix-neuf heures

L'associée unique de la Société A M C H, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de huit mille euros (8 000 euros) divisé en HUIT CENTS (800) actions de DIX EUROS (10 €) chacune, dont le siège social est 4, Rue Defresne Bast 95100 - ARGENTEUIL, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Pontoise sous le numéro 488 858 986 s'est réuni au dit siège, sur convocation de la Présidence.

L'Assemblée est présidée par Madame Marie-Christine HENNAUT
La présidente constate que sont présents ou représentés à l'Assemblée :

Madame Marie-Christine HENNAUT Propriétaire de 800 actions

Total des actions présentes ou représentées : 800 actions sur les 800 actions composant le capital social.

La Présidente déclare alors que l'Assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

L'associée peut prendre connaissance des documents déposés sur le bureau de la Présidente:

- Les statuts
- la feuille de présence
- le rapport de la gérance
- l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2021
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'Assemblée.

La Présidente indique que ces documents ont été adressés aux associés, quinze jours au moins avant la date de la présente assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle à l'Assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de la Présidence sur les comptes de l'exercice clos,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 2021 et des conventions visées à l'article 50 de la Loi du 24 Juillet 1966
- Quitus à la Présidence
- Affectation du résultat
 - Pouvoir
 - Questions diverses.

Puis elle donne lecture du rapport de la Présidence et ouvre les débats.

Diverses observations sont présentées et différentes informations et précisions sont apportées par la Présidente.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour



SIRET 488 858 986 00018
APE 8211 Z

A M C H
SASU au capital de 8 000 €
4, Rue Defresne Bast
95100 – ARGENTEUIL
Tél : 01 34 23 04 49

RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Présidence sur l'activité de la société au cours de l'exercice bénéfice de 50 791 €, déclare les approuver.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé à Madame Marie-Christine HENNAUT, Présidente
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice social de 50 791 € comme suit :

- Affectation aux autres Réserves	20 791 €
- Distribution à l'associé de la somme de	30 000 €

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidence sur les conventions visées à l'article 50 de la Loi du 24 Juillet 1966, approuve les termes du rapport ainsi que les conventions et opérations qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des personnes habilitées à prendre part au vote étant observé que chaque intéressé s'est abstenu de voter pour le paragraphe le concernant.

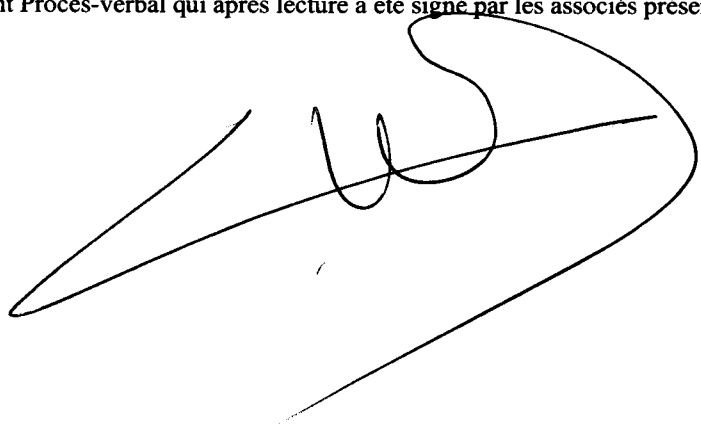
QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

De tout ce qui précède a été dressé le présent Procès-verbal qui après lecture a été signé par les associés présents.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

SIRET 488 858 986 00018
APE 8211 Z